

COUR D'APPEL DE BAMAKO
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE LA COMMUNE I DU DISTRICT
DE BAMAKO



REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple - Un But - Une Foi

CERTIFICAT DE NATIONALITÉ MALIENNE

N° 19981 /TGI.C.I

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LA COMMUNE I
DU DISTRICT DE BAMAKO CERTIFIE AU VU DES PIÈCES SUIVANTES :

*Copie d'extrait d'acte de Naissance Certifiée Conforme
à l'original N°210/REG05 de l'année 2009 du Centre secondaire*

QUE LA PERSONNE DÉNOMMÉE CI-APRÈS

PRÉNOM (S) : Aminata

NOM : Sanogo

NÉ (E) LE : 30 Mars 2009

A : Bamako

DE : Abdou Karim Sanogo

ET DE : Safiata Keita

PROFESSION : Étudiante

SITUATION DE FAMILLE : Célibataire

DOMICILE / : Bamako

EST DE NATIONALITÉ MALIENNE EN VERTU DES ARTICLES 224 ET SUIVANTS DE LA LOI N° 2011 - 087
DU 30 DÉCEMBRE 2011 PORTANT CODE DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE DU MALI.

BAMAKO, LE 27 Août 2025

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL

Mamadou SYLLA
Magistrat